

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

CANTON DE SAINT VALERY EN CAUX

COMMUNE DE SASSEVILLE

Extrait du Registre  
Délibérations n° 23/2023  
Commune de SASSEVILLE  
7, rue Cauchoise  
76450 SASSEVILLE  
Tél : 02.35.97.70.81

Séance du 02/10/2023  
Délibération n° 23/2023

Nombre de membres en exercice : 10  
Nombre de membres présents : 09  
Pouvoirs : 00  
Nombre de membres absents : 01

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

ID : 076-217606649-20231002-2023\_23-DE



L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :  
Rémi HÉROUARD, Maire

Date de la convocation : 27/09/2023

Date D'affichage : 27/09/2023

Présents : Mesdames Christèle PATRY, Aline MAURIN, Elisabeth ANTHORE, Muriel TERNISIEN, Françoise MABILAIS Messieurs Jacky DIEUDONNE, Abilio TEIXEIRA, Thierry MARAIS

Absentes excusées : Vincent LEMONNIER

Pouvoirs : NEANT

Secrétaire de Séance : Françoise MABILAIS

Délibération portant sur le déclassement d'une partie du chemin rural lieudit « Bois Leroi »

Un Chemin Rural (non numéroté) lieudit « Bois Leroi » prend naissance au niveau de la Vie Communale n°9 dénommée Route de Calvaille entre les parcelles cadastrées section D n° 409 sur la commune de Cany-Barville et A n° 206 sur la Commune de Sasseville.

Considérant que les 20 premiers mètres depuis la route de Calvaille (VC n° 9) servent de limite communale entre Cany-Barville et Sasseville,

Considérant que dans le cadre de l'agrandissement de l'entreprise Polytechs, le Chemin Rural non numéroté est bordé de part et d'autre par des parcelles appartenant déjà à Polytechs ou en cours d'acquisition par la société,

Considérant que l'entreprise Polytechs a proposé aux communes de Cany-Barville et Sasseville d'acquiescer les 40 premiers mètres dudit Chemin Rural non numéroté,

Considérant que les 40 premiers mètres depuis la VC n° 9 du Chemin Rural non numéroté n'ont déjà plus vocation de desserte du fait de la végétation abondante et de la servitude de passage sur les parcelles A n° 206 et 207 situées sur la commune de Sasseville,

Considérant que l'emprise du Chemin Rural non numéroté à céder à l'entreprise Polytechs est de 200 m<sup>2</sup> dont :

- 63 m<sup>2</sup> sur la commune de Cany-Barville
- 137 m<sup>2</sup> sur la commune de Sasseville

Considérant qu'une procédure d'aliénation de Chemin Rural doit être mise en œuvre par les communes de Cany-barville et Sasseville,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De constater la désaffectation de la portion du chemin rural non numéroté lieudit « Bois Leroi »
- De lancer la procédure de cession de cession au profit de Polytechs de la portion du chemin rural située sur le territoire communal
- D'organiser conjointement avec la commune de Cany-Barville l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite de la procédure.

Ainsi délibéré le jour, mois et an susdits,  
Au registre suivent les signatures, pour extrait certifié conforme,

Le 02 octobre 2023

Le Maire,  
Rémi HEROUARD

Certifié conforme  
Compte tenu de la transmission en Préfecture de Seine-Maritime  
Fait à Sasseville le 02/10/2023,